

Informations sur le calcul du barème

Admission en 2^{de} PRO, 2^{de} PRO agri et BNMA

Bonus 1 ^{er} vœu	Non utilisé
Bonus académique	Non utilisé
Bonus dérogation	Non concerné
Bonus doublement	Critère de niveau 2
Bonus filière	Critère niveau de niveau 3 Concerne les élèves de 3 ^e Prépa Métiers et les 3 ^e de l'enseignement agricole
Bonus de région académique	Critère niveau 1 Bonification automatique pour les élèves scolarisés dans un établissement de la Région académique
Bonus rapprochement établissement d'origine / établissement d'accueil	Critère de niveau 2 Bonus attribué pour permettre le rapprochement entre certains établissements (voir annexe 13 du guide Affelnet)
Bonus situation particulière/médicale/sociale	Critère niveau 1
Bonus boursier	Critère niveau 4
Paramètres par formation d'accueil	Avis du chef d'établissement d'origine demandé Pour le BNMA : <ul style="list-style-type: none">- Barème de notes (critère de niveau 1)- Avis de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil (critère de niveau 2)
Barème calculé sur les notes	Critère de niveau 2 Application des coefficients nationaux par champs disciplinaires en fonction de la formation d'accueil demandée

Paramètre groupes d'origine	<p>Classement prioritaire dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3^e G y compris 3^e PM et 3^e AGRI et Prépa 2^{de} - 2^{de} GT, 2^{de} PRO, 1^{re} année de CAP, RFI, MLDS - 3^e SEGPA, terminale CAP, 1^{re} PRO 1^{re} G et 1^{re} T - Terminale G, T ou PRO - Autres
-----------------------------	--

2PRO recrutant à l'issue d'une commission :

- La totalité des établissements privés MEN sauf le lycée de la CCI de Boulazac.
- La totalité des formations du lycée maritime de Ciboure.
- Les établissements privés de l'enseignement agricole du réseau CNEAP.
- Des formations spécifiques en établissement agricole hors réseau CNEAP (MFR de Thiviers, AFASEC à Mont-de-Marsan, lycée agricole public Armand-Fallières à Nérac).

Admission en 1^{re} année de CAP, 1^{re} année de CAP AGRI

Bonus 1 ^{er} vœu	Non utilisé
Bonus académique	Non utilisé
Bonus dérogation	Non concerné
Bonus doublement	Critère niveau 2
Bonus filière	<p>Concerne les élèves de 3^e SEGPA candidat à un CAP (sauf certaines spécialités, voir annexe 10 du guide Affelnet) - Critère niveau 1</p> <p>Concerne les élèves de 3^e Prépa Métiers et les 3^e de l'enseignement agricole - Critère niveau 3</p>
Bonus liens zones géographiques	Non concerné
Bonus de région académique	<p>Critère niveau 1</p> <p>Bonification automatique pour les élèves scolarisés dans un établissement de la Région académique</p>
Bonus rapprochement établissement d'origine / établissement d'accueil	<p>Critère de niveau 3</p> <p>Bonus attribué pour permettre le rapprochement entre certains établissements (voir annexe 13 du guide Affelnet)</p>
Bonus situation particulière/médicale/sociale	Critère niveau 1
Bonus boursier	Critère niveau 4
Barème calculé sur les notes	<p>Critère de niveau 2</p> <p>Application des coefficients nationaux par champs disciplinaires en fonction de la formation d'accueil demandée</p>
Paramètre groupes d'origine	<p>Classement prioritaire dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3^e G y compris 3^e PM et 3^e AGRI et Prépa 2^{de}

	<ul style="list-style-type: none">- 2^{de} GT, 2^{de} PRO, 1^{re} année de CAP, RFI, MLDS- 3^e SEGPA, terminale CAP, 1^{re} PRO 1^{re} G et 1^{re} T- Terminale G, T ou PRO- Autres
--	--

CAP recrutant à l'issue d'une commission :

- La totalité des établissements privés MEN
- Les établissements privés de l'enseignement agricole du réseau CNEAP

Admission en 2GT (barème avec notes)

STHR – CCD – AGRI – SI

Bonus 1 ^{er} vœu	Non utilisé
Bonus académique	Non utilisé
Bonus dérogation	Non concerné
Bonus doublement	Critère niveau 1
Bonus filière	Non concerné
Bonus liens zones géographiques	Non concerné
Bonus rapprochement établissement d'origine / établissement d'accueil	Critère niveau 2 Rapprochements départementaux en fonction des formations (voir annexe 12 du guide Affelnet)
Bonus situation particulière/médicale/sociale	Critère niveau 1
Bonus boursier	Non utilisé
Barème calculé sur les notes	Critère niveau 1 Application de coefficients académiques par champs disciplinaires en fonction de la formation d'accueil demandée
Paramètre groupes d'origine	Classement prioritaire dans l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none">- 3^e G y compris 3^e PM et 3^e AGRI et Prépa 2^{de}- 2^{de} GT, 2^{de} PRO, 1^{re} année de CAP, RFI, MLDS- 3^e SEGPA, terminale CAP, 1^{re} PRO 1^{re} G et 1^{re} T- Terminale G, T ou PRO- Autres

Admission en 2GT (barème sans notes)

Bonus 1 ^{er} vœu	Non utilisé
Bonus académique	Non utilisé
Bonus dérogation	<p>Critère niveau 2</p> <p>Bonus associé aux motifs de dérogation par ordre de priorité suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élève souffrant d'un handicap ; - élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ; - élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux ; - élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé ; - élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ; - élève devant suivre un parcours scolaire particulier ; - autre(s) raison(s).
Bonus doublement	Critère niveau 1
Bonus filière	Non concerné
Bonus liens zones géographiques	<p>Critère niveau 1</p> <p>Bonus automatique attribué quand l'établissement demandé correspond à la zone de desserte du lieu de résidence de l'élève</p>
Bonus rapprochement établissement d'origine / établissement d'accueil	Non concerné
Bonus situation particulière/médicale/sociale	Critère niveau 1
Bonus boursier	Déjà référencé dans les motifs de dérogation
Paramètres par formation d'accueil	Non concerné
Paramètre groupes origine	Non concerné

2GT recrutant à l'issue d'une commission (PUBLIC MEN) :

- 2GT avec section internationale, avec section binationale, avec section bilingue basque
- 2GT conduisant à la 1^{re} S2TMD
- 2^{de} GT avec enseignement optionnel art-danse au lycée Malraux de Biarritz
- 2^{de} GT avec classe sport-étude

2GT recrutant à l'issue d'une commission (PRIVE MEN) :

- La totalité des établissements privés MEN sauf la 2^{de} STHR du lycée de la CCI de Boulazac
- Les établissements privés de l'enseignement agricole du réseau CNEAP

[Ministère de l'Education nationale - Information sur le traitement de vos données personnelles](#)